Beaurepaire infos

Avril - Mai - Juin 2019
N° 45

p.4 et 5 Dossier

Environnement et cadre de vie

p.2 et 3
Ça s'est passé

p.7
Budget 2019

p. 8 Agenda
Infos pratiques

Ville de Beaurepaire

L'édito

Philippe MIGNOT, Maire

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal vient d'adopter à l'unanimité le budget 2019 de la commune. Vous retrouverez dans ce journal les grandes lignes de ce budget.
Je souligne une nouvelle fois la non augmentation de la part communale des impôts locaux, comme chaque année depuis que je suis Maire.
Le désendettement se poursuit et nous continuons dans le même temps nos programmes d'investissements pluriannuels que sont par exemple : la restauration scolaire, l'aménagement de l'avenue des terreaux et du centre bourg ou encore les différents aménagements d'équipements sportifs.
Je n'oublie pas non plus évidemment nos engagements en matière d'environnement et de cadre de vie ou encore de prévention de la délinquance avec la poursuite du déploiement de la vidéo-protection.
Le budget de fonctionnement permet de poursuivre notre soutien fort aux écoles et au monde associatif dans toute sa diversité.

Je salue ici, la réussite de la 1ére édition du salon de l'habitat à Beaurepaire organisé par l'association des commerçants, avec le soutien de la communauté de communes entre Bièvre et Rhône et de la Mairie. Nous soutiendrons ces nouvelles initiatives qui réunissent différents partenaires, qui montrent une image positive de la ville et développent l'attractivité de Beaurepaire.

Très cordialement

Philippe Mignot

Ça s'est passé ...

SCOLAIRE

En raison d'un mouvement international pour **le climat** et en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale, **l'école La Poyat a décidé de banaliser la journée du vendredi 15 mars**. Afin de sensibiliser les élèves sur l'écologie et l'environnement, différentes activités ont été menées dans les classes : **des slogans** pour les CE2 ; pour les CM1 des **affiches à partir des chansons** (Aux arbres citoyens de Yannick Noah, Objectif Terre de Ridan et Greenwaching de Tryo), également un «**monstre des déchets»** et pour les CM2 des **débats** et des **affiches**.

THÉÂTRE

Une **soirée théâtre** a été proposée par le **Comité de Jumelage**, le samedi 9 mars, avec la troupe «**Les amis de l'entracte**» de Chanas. Le public a été conquis de «Fallait pas les agacer !» de Jean-Pierre Martineau. Les bénéfices serviront à aider au financement du voyage des Beaurepairois à Auenwald.

Sommaire

P. 2 - L'édito

P. 2 et 3 - Ça s'est passé...
- Événement à venir

P. 4 et 5
- Environnement et cadre de vie, Règles et astuces

P. 6 - Associations

P. 7 - Budget 2019
- Infos scolaires

P. 8 - Agenda
- Infos pratiques

COMMÉMORATION

Le mardi 19 mars 2019, les habitants se sont rassemblés devant le monument aux morts pour commémorer la fin des huit années de guerre qui s'est déroulée en Algérie. A l'occasion de cette cérémonie, la Médaille du Combattant a été remise à Monsieur Jean-Claude LUGAZ et la Médaille Militaire à Monsieur Jean-Louis ANDREAS.

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie :
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
28 rue Français - 38270 Beaurepaire
Tél. 04.74.79.22.60.
Site internet : www.ville-beaurepaire.fr
mairie.beaurepaire@entre-bievreetrhone.fr

Police municipale : bureau situé en mairie
Tél. 04.74.59.61.50
E-mail : pm.beaurepaire@entre-bievreetrhone.fr

COMMERÇANTS

Avec plus de 30 exposants et près de 1500 visiteurs les 8, 9 et 10 mars dernier le 1er **Salon de l'Habitat et de l'Immobilier**, organisé par l'association des artisans, commerçants et professions libérales de Beaurepaire «Élan Coeur de Beaurepaire», a connu une vraie réussite commerciale, porté par le dynamisme de l'équipe de commerçants en charge de cette réalisation.

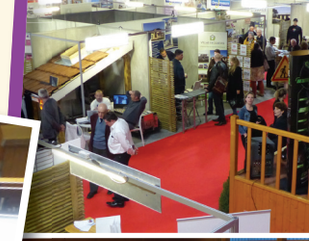

Merci à l'ensemble des collectivités territoriales qui ont soutenu le projet, et plus particulièrement la ville de Beaurepaire qui a aidé à la mise sur pied de cette manifestation. Fort de ce succès, Élan Coeur de Beaurepaire réfléchit d'ores et déjà à l'édition 2020.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · isère LE DÉPARTEMENT · Entre Bièvre et Rhône · Ville de Beaurepaire · COMMERÇANTS FÉDÉREZ VOS TALENTS ! · CCI NORD ISÈRE

Événement à venir

Fête de la musique
les 21 et 22 juin 2019

Venez fêter l'arrivée de l'été, avec une programmation exceptionnelle. Il y en aura pour tous les goûts : chants, danses, musiques diverses,...

Vendredi 21 juin :

⇨ **Le soir :**

- Sur la place de la paix, à partir de 20h, priorité aux **amateurs**, qui sont invités à jouer et chanter ce soir-là, **inscription au 06 89 21 07 60 ou 06 62 84 14 92**.
- **Le groupe folklorique «Ripatons & Bartifelles» sera présent également.**

Samedi 22 juin :

⇨ **En journée :**

11h30 : «**Duo Super Trouper»** au bar «La Cave au Pépère»
16h : «**Les Zin'Attendus»** au quartier du Poulet
18h : «**Un quatuors voix/guitare/violon/clarinette»** au Plan B.

⇨ **Le soir à partir de 20h :** grande soirée au Théâtre de Verdure avec :

- Harmonie **«Hit musique»**
- Chorale **«Les Phonies Polies»** -
- **«Skokkian BrassBand»**, groupe festif et joyeux qui s'inspire des brass band de la nouvelle Orléans.
- **Groupe rock «Double Jeu»**

Photos 2018

Programme sous réserve de disponibilité, plus d'informations ultérieurement.

Environnement et cadre de vie

Règles et astuces pour mieux vivre ...

La qualité de vie à Beaurepaire, si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques unes :

Animaux

Nous aimons nos animaux de compagnies et souhaitons que notre entourage les apprécie. Alors évitons les gênes qu'ils peuvent occasionnées :
Bruits intempestifs, déjections, réactions de peurs ou divagations.
- Rappelons que chaque propriétaire est entièrement responsable de son animal, des accidents et dégâts que celui-ci peut provoquer.

DÉJECTIONS CANINES
Apprenez à votre chien à utiliser les espaces canins. Spontanément, il ne les utilisera pas, en le félicitant vous l'encouragez à utiliser ce lieu qui deviendra quotidien. **Infraction passible d'une contravention de 3ème classe d'un montant de 68€ - Code Pénal (art. R633-6)**

La divagation des chiens est interdite. (article L. 211-19-1 du Code rural). Le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance de son maître c'est-à -dire qu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou s'il est éloigné de son propriétaire. (article L. 211-23 du Code rural). **IL EST CONSEILLÉ DE LE PROMENER EN LAISSE**.

ESPACES CANINS à Beaurepaire :
- **Parking Gaston Mandran (chemin de l'Égalité)**
- **Avenue Charles de Gaulle (Piscine)**
- **34 avenue Jean Jaurès (Maison des Associations)**
- **Gare routière (Place Jean Moulin)**
- **Place des Vignerons.**

Limitons l'usage des pesticides dans les maisons et jardins

Il est évalué à moins de 1% la part de pesticides qui entre en contact avec l'organisme ciblé. Ce qui veut dire que 99% des substances déversées se dispersent inutilement dans notre environnement.
A des doses mêmes faibles, les pesticides peuvent être toxiques pour l'homme et également pour les animaux :
- Hécatombes d'oiseaux, de poissons, empoisonnement de chauve-souris, disparition d'abeilles, etc…

Des produits sains et des gestes simples, souvent oubliés, permettent de résoudre bien des problèmes. En voici quelques-uns :
- Laurier, citronnelle, thym ; romarin, géranium pour éloigner les moustiques.
- Des bandes de glu ou la tapette pour limiter les mouches
- Un lavage fréquent du linge et une bonne aération des pièces contre les acariens
- Pour éliminer les mites des lainages : utilisez des répulsifs naturels comme clous de girofle, genièvre, lavande, boules de cèdres, cyprès.

Dans le jardin, prenez soin de votre sol. Il est un véritable écosystème où vivent de nombreux micro-organismes (insectes, vers, champignons et bactéries) qui élaborent l'humus.
Pour apporter de l'humus à votre sol, utilisez le composte, excellent fertilisant.

Pour lutter contre les plantes indésirables :
- La méthode préventive la plus efficace est le mulch, c'est-à-dire le paillage. Il empêche le développement des plantes spontanées et limite le dessèchement du sol.
- Contre les mauvaises herbes qui poussent entre les dalles et les pavés, versez de l'eau bouillante de vos eaux de cuisson.

Adoptez le ZÉRO PHYTO :
Jardinier amateur ou professionnel, nous devons préserver notre santé et l'environnement, adopter le zéro phyto pour un jardin au naturel !
Mot d'ordre : dans notre ville qui se veut «verte», «Zéro phyto» pour «Zéro pesticide» afin de respecter notre environnement.

Bruit

NUISANCES SONORES : Arrêté préfectoral n°97-5126 - article 1 «Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est INTERDIT, DE JOUR COMME DE NUIT»
Les nuisances sonores des cris d'animaux, notamment des chiens, dont la durée, la répétition ou l'intensité sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, aussi bien le jour que la nuit et provoquent une gêne pour le voisinage. **Les personnes qui ont des animaux ou qui en ont la garde, veilleront à ce qu'ils ne déclenchent pas de nuisance sonore. Leur animal sera ainsi apprécié des voisins.**

TRAVAUX DE BRICOLAGE : Arrêté préfectoral n°97-5126 - article 9 « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à 12h.

Environnement : développement durable

Notre rôle est essentiel, cette notion incite donc chacun à adapter certains gestes. Changer ces pratiques nécessite au début des efforts qui deviennent vite habituels.

Par exemple en économisant l'eau et l'électricité :
- Arroser le jardin plutôt le soir sinon l'eau s'évapore
- Recueillir et stocker de l'eau de pluie pour l'arrosage, les petits lavages ;
- Changer les embouts des robinets qui réduisent le débit en gardant le même confort d'utilisation ;
- Fermer les lumières et autres équipements électriques quand on quitte une pièce

Se déplacer en privilégiant :
- La marche à pied
- Le vélo
- Le covoiturage

Acheter des produits qui réduisent les emballages :
- Éviter les produits jetables (gobelets et assiettes en plastique ou en carton)
- Privilégier les produits rechargeable (piles, stylos, porte-mines, …)
- Éviter au maximum les emballages individuels.

Ecologie

Empiétement de la végétation : le printemps et l'été sont les périodes naturelles du développement des arbres et arbustes. Chaque propriétaire est tenu de ne PAS LES LAISSER EMPIÉTER sur les parcelles voisines. Le domaine public doit rester dégagé pour éviter les gênes de circulation de véhicules, de piétons, etc....

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts.
Privilégiez le broyage sur la parcelle et utilisez ces déchets verts en paillage.
Vous pouvez aussi vous rendre à la déchetterie.

NON au brûlage des déchets verts :
le **Règlement Sanitaire Départemental INTERDIT L'ÉLIMINATION PAR BRÛLAGE DE TOUS LES DÉCHETS dont les déchets VERTS** de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. **Verbalisation possible par la police municipale et la gendarmerie.**

Les horaires de la déchetterie :
Horaires été à compter du 1er avril 2018 : Lundi / Mardi / Mercredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h - Jeudi de 13h30 à 18h - Vendredi et Samedi de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Pour toutes questions, n'hésitez pas à les contacter au numéro vert suivant, l'appel est gratuit : 0800 138 438
Rappelons que les passages à la déchetterie ne sont plus limités.

Les dépôts sauvages sont interdits : Les dépôts sauvages peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des insectes, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et visuels.

Le nettoyage de ces dépôts a un réel coût pour la collectivité. Il est répercuté sur la part fixe que tout le monde paye. Ceux qui pensent gagner de l'argent en polluant en font perdre à tous.

Le confort de l'été

Beaucoup pensent que la seule solution pour avoir un logement frais l'été est d'y installer un système de climatisation ou de rafraîchissement de l'air. Mais cela va dans le sens d'une augmentation d'énergie.

La fraîcheur ambiante :

- Dès que le soleil éclaire les fenêtres, baissez les stores,
- Fermez les volets en journée (avant d'aller travailler),
- Dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement, fermez aussi les fenêtres,
- Quand la température extérieure s'abaisse au-dessous de celle de la maison, la nuit, ouvrez les fenêtres et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée dans les murs, les planchers, etc…

1° Service de proximité des services à la personne

(Certification AFNOR des services à la personne)

L'association locale **ADMR** de Beaurepaire est composée de 7 bénévoles et de 25 salariés qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins des 162 bénéficiaires actuels et plus généralement auprès de la population locale sur les communes de : **Beaurepaire, St Barthélemy, Pisieu, Pommier de Beaurepaire et St Julien de l'Herms.**

L'ASSOCIATION LOCALE VOUS ACCUEILLE :

• les lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h à la Maison des Associations :
34 avenue Jean Jaurès - 38270 BEAUREPAIRE

• par téléphone au **04 74 79 73 94** de 7h à 14h

• admrbeau@fede38.admr.org

LES SERVICES PROPOSÉS :

GAMME AUTONOMIE : les personnes âgées, en situation de handicap ou malades, peuvent vivre sereinement et en toute indépendance à leur domicile. La qualité de la relation, privilégiant le respect et l'attention, est au cœur de l'intervention.

LA GAMME DOMICILE : Nous facilitons votre quotidien pour une maison toujours agréable à vivre. Pour continuer à profiter de vrais moments de bonheurs en famille, tout en gardant une maison accueillante et saine, l'ADMR met à votre disposition du personnel professionnel pour effectuer les taches ménagères et votre repassage à domicile.

LA GAMME FAMILLE : lorsqu'il est difficile pour les parents de faire face aux différentes obligations, (familiales, professionnelles et sociales) vous pouvez faire appel à des professionnels, attentifs au bien être des enfants et soucieux de maintenir l'équilibre familial.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER :

Association Bièvre-Valloire famille : 04 76 56 35 99 - Famille38@fede38.admr.org

Retrouvez les autres services proposés sur : WWW.admr38.org

50% des dépenses sont déductibles de vos impôts

Association

CARCARA

Un nouveau collectif d'artistes et de compagnies

Les artistes et compagnies du spectacle vivant, résidant sur Beaurepaire et ses environs, se constituent en collectif.

Leur **objectif** est de redonner ses lettres de noblesse à la Salle du Rocher en organisant le **dynamisme** de sa vie culturelle, en l'habitant en tant que lieu pour le **spectacle vivant**, avec des résidences , des stages de pratiques, des rencontres et des productions artistiques. Un espace de foisonnement artistique pour tous les publics.

Ce **collectif**, composé d'artistes de proximité, est une impulsion, un élan vers l'interaction et le partage des compétences et des savoirs de chacun, un vivier pour la culture pour tous et toutes les générations. Il a aussi pour objectif de mutualiser les moyens techniques, logistiques, humains, pour œuvrer à l'organisation d'une programmation culturelle et à un agrandissement des publics.

www.compagniecarcara.com

Budget 2019

Le taux des taxes communales reste inchangé et des projets d'investissement d'envergure pour notre commune.

BEAUREPAIRE :	**MOYENNE DU DÉPARTEMENT :**
Taxe d'habitation = 10.36	21.33
Taxe sur le foncier bâti = 19.18	28.47

Grâce à une gestion rigoureuse, les services essentiels pour les Beaurepairois peuvent être maintenus et développés.

Le budget prévisionnel de FONCTIONNEMENT de 2019 s'élève à 5 241 000 €

Les principaux postes de dépenses de la commune sont :

- Les charges dites « à caractère général» : eau, assainissement, électricité, énergie, télécommunications, maintenance, fournitures d'entretien et d'équipement (…) estimées à 1 903 995 €, qui permettent d'assurer le bon fonctionnement : des écoles, des activités périscolaires, de l'entretien des voiries et des bâtiments, des espaces verts, des équipements sportifs …

- Le personnel qui assure le fonctionnement de l'intégralité des services communaux, cette charge est contenue et s'établit à environ 2 130 000 € malgré une augmentation régulière des différentes cotisations,
- Les subventions aux associations sont de 265 000 €,
- La somme de 300 000 € sera virée à la section d'investissement pour le financement des projets de l'année 2018.

Le budget total d'INVESTISSEMENT est de 2 508 013 €

Liste des principaux investissements : regroupement par secteurs ou par catégories :

⇨ **Pluriannuels :**

551 000 € en 2019
Restauration scolaire, bâtiments scolaire, mobiliers, matériels.

97 310 € en 2019
Installations sportives, matériels de sport.

200 000 € en 2019
Travaux divers, bâtiments, accessibilité

645 000 € en 2019
Aménagement centre bourg, voiries, divers.

⇨ **Nouveaux investissements 2019 :**

- *Eclairage public* **100 000 €**
- *Enfouissement du réseaux* **50 000 €**
- *Vitraux et toile de l'église* **30 000 €**
- *Ralentisseurs* **17 000 €**
- *Rénovation de l'entrée de la salle du Rocher* **11 940 €**
- *Abribus* **11 000 €**
- *Matériel vidéo protection* **10 000 €**

Infos scolaires

SERVICE SCOLAIRE :

⇨ **RAPPEL** Afin de faciliter l'organisation des services périscolaires (personnels, commande, quota animateur...), nous vous remercions de bien vouloir **respecter les délais d'inscriptions** soit :

- **Cantine : le mardi avant 11h pour la semaine suivante,**

- **Accueil garderie : le vendredi à 11h pour la semaine suivante.**

⇨ **Pour les vacances d'avril les inscriptions seront closes le mardi 23 avril à 11h pour la cantine et le vendredi 26 avril à 11h pour la garderie.**

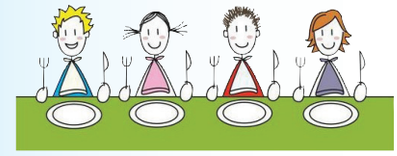

⇨ Les menus et diverses informations sont à consulter sur le site de la mairie : **www.ville-beaurepaire.fr**

⇨ Vous pouvez contacter la mairie : **mairie.beaurepaire@entre-bievreetrhone.fr** ou le service scolaire: **majda.el-farissi@entre-bievreetrhone.fr**

SÉJOUR SCOLAIRE :

Un séjour scolaire aura lieu du 6 au 10 mai 2019 à Paris.

Les élèves de CM1 auront la joie de découvrir la cité des sciences, la tour Eiffel, Versailles, etc...

La participation de la Mairie est toujours de 75% du coût. Les enfants seront accompagnés par 4 animateurs et 2 enseignants.

«Les voyages forment la jeunesse !»

Agenda

DON DU SANG

L'amicale des donneurs de sang bénévoles Valloire Dolon Varéze fait appel aux dons. La collecte est le socle sur lequel repose toute la transfusion sanguine. Une collecte défaillante ou réduite, c'est l'ensemble du système qui est fragilisé et, au bout de la chaîne, des malades qui pourraient en souffrir. Les collectes mobiles et leur stabilité sont très importantes. Devenir donneur de sang est un choix, être receveur ne le sera jamais. Vous, donneurs, vous pouvez venir accompagner de personnes pour faire voir comment se déroule une collecte. **Rappel des prochaines collectes à la salle polyvalente de 16h30 à 19h45** : les **lundis 6 et 13 mai, 29 juillet, 5 août, 14 et 21 octobre 2019.**

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Mercredi 8 mai 2019 : Rassemblement à 9h15, place Etienne Dolet (monument aux morts), suivi de la Cérémonie à 9h30 puis le défilé empruntera le trajet suivant : avenue Jean Jaurès, rue Anatole France, rue Chorier et place Yves Pagneux pour une Cérémonie au Monument des Fusillés suivie du vin d'honneur à la Mairie.

SOLID'ARTS

Samedi 18 mai 2019 à 20h à la salle du Rocher **- 11ème édition** avec la participation inédite de la troupe **«l'Équipée sauvage» ;** troupe d'improvisation pour renouer avec l'esprit artistique initial de la soirée ! **Bénéfices reversés au profit des associations caritatives locales qui sont aussi les partenaires de la soirée.** Entrée libre - Organisée par l'harmonie de notre Territoire «HIT Musique». Buvette et restauration sur place.

ELECTIONS EUROPÉENNES 2019

Dimanche 26 mai 2019
Bureau n°1 et 3 : salle des mariages - 28 rue Français
Bureau n°2 et 4 : école maternelle - Rue Gutenberg
L'adresse de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale. Pièces OBLIGATOIRES pour voter : **une pièce d'identité + une carte d'électeur (conseillé)** - Contact : Mairie de Beaurepaire
M. Moreau au 04.74.79.22.64 ou frederic.moreau@entre-bievreetrhone.fr
En cas d'absence, possibilité de voter par procuration. Demande de procuration à la gendarmerie de Beaurepaire.

CARNET DE VOYAGE

25 et 26 mai, 13ème édition du weekend du **CARNET DE VOYAGE** organisée par l'association «L'oiseau Lire» et l'association «Bibliothèque-Beaurepaire». Dès le vendredi 24 mai, au cinéma l'Oron, à 20h30, un film : «**CAP NUIT, marcher dans la nuit polaire**» de Florence Archimbaud et Sylvie Massart. A la salle du Rocher de 9h30 à 18h : **rencontre avec 20 carnettistes et conférenciers**, vente de livres par la librairie Lucioles, vente de papeterie par Art Color. A l'extérieur : présence de l'école La Poyat, de Luzy Dufeillant et du collège Jacques Brel. Restauration indienne par l'association Hakro. A la bibliothèque : des ateliers, exposition d'un carnet sonore. A l'office de tourisme : exposition de dessins. Au cinéma : des films sur des voyages, concert dessiné.
Site : https://www.weekendducarnetdevoyage.com
Facebook : htpps//www.facebook.com/carnetdevoyagebeaurepaire

VOYAGE DES SENIORS

ECHAPPÉE BELLE EN PAYS VOIRONNAIS. **Mardi 4 juin 2019** - pour les personnes **autonomes** et **valides** âgées de 65 ans et plus. Départ à la gare routière à 7h40 - Participation 25€, par chèque à l'**ordre du CCAS**. **Inscription du 23 avril au 17 mai 2019**, dans la limite des places disponibles (100 places) ; un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité sont à apporter lors de l'inscription. Plus d'informations en mairie. **Contact : Mairie 04.74.79.22.60.**

FEU D'ARTIFICE

Samedi 13 juillet 2019 - **Feu d'artifice -** 21h : **Rassemblement** et départ défilé depuis la gare - 21h15 : **Défilé** avec la participation «du Réveil d'Epinouze et ses Régates», du Twirling Club Bâtons, les Associations, les Jeunes Pompiers Beaurepairois, les Elus locaux et intercommunaux - 22h30 : **Tir du feu d'artifice** par DRAPEAUX UNIC S.A - de 23h à 2h du matin : **Bal populaire,** parking salle polyvalente.

Infos pratiques

PERMANENCES SOCIALES

28 rue Français (en Mairie) :

- **Conciliateur de justice :** Beaurepaire et canton - le lundi de 9h à 12h - Sur rendez-vous au 04.74.79.22.60 - Bureau 1
- **C.A.F.** : 1er et 3ème mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h - Bureau 1
- **CPAM** : Tous les mercredis de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 Bureau 2
- **MSA Contrôleur** : ***Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h sur RDV au 09.69.36.87.00***
- **CARSAT (Service Social)** : **tous les jeudis de 9h à 12h - Sur rendez-vous 39.60** - Bureau 1 ; Mme MOURY : accès aux droits et aux soins des publics précaires. Maintien à domicile des personnes âgées.
- **CARSAT (retraite)** : ***Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h et de 13h30-16h30 sur RDV au 39.60 et à Vienne.***
- **PACT :** ***la Permanence SOLIHA (ex. PACT de l'ISERE) ne se tient plus en Mairie depuis le 14 février 2017. Merci de les contacter au 04.76.47.82.45***

34 avenue Jean Jaurès (Maison des associations) :

- **TRAIT D'UNION** (médiation familiale) : Mardi de 9 h à 11 h sans RDV - Info et rendez-vous au 04.74.85.02.95 ou 06.76.06.35.17
- **MAISON DES ADOLESCENTS** : Sur rendez-vous au 04.74.53.89.21 ou par mail : accueil.ir@ado38.fr

DÉCHETTERIE - Horaires d'été

Du **1er avril 2019 au 31 octobre 2019**, les horaires de la déchetterie de Beaurepaire sont : lundi - mardi - mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h - jeudi de 13h30 à 18h - vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

PISCINE INTERCOMMUNALE

Du 20 mai 2019 au 05 juillet 2019 : - **Ouverture aux scolaires** les lundis, mardis, jeudis et vendredis et **ouverture au public** les mercredis de 13h à 19h, les samedis et dimanches et jours fériés, de 11h à 19h. **Du 06 juillet 2019 au 01 Sept 2019 :** ouverture au public, tous les jours de 11h à 19h

En route pour la mobilité durable !

1 mètre 67, débordante d'énergie, disponible 24 heures sur 24 : voici votre nouvelle meilleure amie si vous possédez une voiture électrique ou si vous hésitez à en acheter une. La commune s'est engagée aux côtés du Syndicat des énergies de l'Isère (SEDI) pour proposer à ses habitants une **borne de recharge** efficace, rapide et peu onéreuse. Depuis le 15 janvier 2018, elle délivre, **place du Jeu de paume**, ses précieux kW à tout usager en possession d'un badge à retirer gratuitement sur **www.sedi.fr**. Elle permet la recharge des véhicules électriques et hybrides.

Projet Votoclop'

Le projet VOTOCLOP' est un projet participatif communal porté par un groupe de jeunes Beaurepairois, accompagné par les animateurs des secteurs prévention et jeunesse du centre social de l'Ile du Battoir.

Il s'agit d'un projet à la demande de la commune visant à favoriser le respect des lieux en incitant les personnes à jeter leurs mégots de cigarette ou leur chewing-gum dans les emplacements appropriés.

Après un temps de réflexion, de travail partagé, entre les jeunes de la commune, les élus, les animateurs et le service technique de la mairie, l'idée du **Votoclop'** est née. Un temps d'expérimentation a permis au projet de s'affiner et a donné naissance à un véritable mobilier urbain.

Le **Votoclop'**, cendrier ludique incitatif, permet aux personnes qui en font usage de voter sur un sujet défini par les jeunes, en jetant leur mégot de cigarette ou leur chewing-gum. Un volontaire du service civique du centre social de l'Ile du Battoir assura l'entretien de ce projet.

Vous trouverez ce nouveau mobilier urbain sous le Kiosque, place de la Paix. N'hésitez pas à l'utiliser et à voter ! Il a été réalisé grâce au concours de la Communauté de Communes, de l'association AlterEgaux qui a financé le projet, et de l'entreprise A.M.R, située à Marcilloles, qui a réalisé le mobilier.

Imprimé sur papier recyclé Satin 170 g/m² - Mairie de Beaurepaire - Directeur de publication : Philippe Mignot - Rédaction/Photos/Réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie ROCHAT - Tiré à 2700 exemplaires - Dépôt légal à parution du Trimestriel d'informations